INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

DE PREMONTRE

GUIDE METHODOLOGIQUE DU TRAVAIL ECRIT DE FIN D'ETUDE

PROMOTION 1998/2001

VISIT…

LANZAROTE
Caliente.com

SOMMAIRE

Références législatives	p3
Références pédagogiques	p4
Description des étapes	p5
Schéma de principe : Les étapes de la démarche	p8
Schéma de synthèse	p9
Accompagnement pédagogique	p10
Normes de présentation	p11
Echéancier	p15
La soutenance	p16
Grille d'évaluation mémoire travail écrit	p17
Grille d'évaluation mémoire soutenance orale	p18

Annexe

Bibliographie

REFERENCES LEGISLATIVES

Extrait de l'article du 30 mars 1992 modifié, relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier :

« L'étudiant doit fournir un travail de fin d'étude (TFE) d'infirmier, écrit et personnel, de 15 à 20 pages, sur un thème d'intérêt professionnel choisi par lui en accord avec l'équipe enseignante. »

« Ce travail est présenté et soutenu devant un jury de deux personnes :

- *Un surveillant participant à la formation dans l'IFSI de l'étudiant*
- *Une personne qualifiée dans le domaine traité.*

Ce travail fera l'objet d'une notation sur 20 points dont :

- *10 points pour l'écrit,*
- *10 points pour la soutenance. »*

Cette note entre dans l'évaluation de la 3ème année d'études.
Elle est prise en considération avec un coefficient 2 (soit 40 points) pour l'attribution du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

REFERENCES PEDAGOGIQUES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'I.F.S.I.

Finalités du travail

Le travail écrit de fin d'étude d'infirmier a pour objet l'appropriation de savoirs acquis dans la formation et leurs transferts dans l'exercice professionnel.

Objectifs généraux

- Réaliser un travail écrit de qualité et le soutenir oralement en développant des valeurs professionnelles.
- Acquérir la méthodologie de recherche

Objectifs spécifiques

- Maîtriser une méthodologie et les outils nécessaires à la réalisation d'une recherche et à l'analyse des pratiques.
- Analyser une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels pertinents.
- Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses savoirs et pratiques.

Le travail de fin d'étude, constitue le support d'une initiation à la recherche conformément au module transversal n°4 de Soins Infirmiers.
A partir d'une situation vécue, observée, interpellante... l'étudiant mène une réflexion l'engageant en tant que futur professionnel.
Il alimente sa réflexion de connaissances théoriques en vertu d'une démarche méthodologique exposée dans les pages suivantes.

DESCRIPTION DES ETAPES

$1^{ère}$ ÉTAPE : LA QUESTION DE DÉPART

Cette étape consiste à énoncer le projet sous la forme d'une question de départ.

Poser le constat : Cas concret, expérience, faits observés, statistiques…tout document accessible, toute situation professionnelle formulée sans analyse, il décrit des faits précis qui amènent à la question de départ.

Il s'agit d'exprimer le plus exactement possible ce que vous cherchez à savoir, à élucider, à mieux comprendre.

La question de départ servira de premier fil conducteur à la recherche.

Elle doit avoir un certain nombre de qualités :

- de clarté : précise, concise, univoque
- de faisabilité : réaliste
- de pertinence : vraie question, elle étudie ce qui existe

Elle a une intention compréhensive ou explicative

Elle détermine en quelques lignes, ce qui va être exploré.

$2^{ème}$ ÉTAPE : L'EXPLORATION

Il s'agit d'atteindre une certaine qualité d'information sur l'objet étudié et de trouver les meilleures manières de l'aborder. Il s'agit de deux parties menées parallèlement d'une part :

- un travail de lecture : s'informer des recherches déjà menées sur le thème du travail

et d'autre part :

- des entretiens exploratoires : prendre conscience des aspects de la question que les seules lectures ou expériences personnelles n'auraient pas rendues sensibles .

Des méthodes complémentaires (observation, analyse de documents,...) peuvent compléter les entretiens exploratoires.

Au terme de cette étape, vous pouvez être amené à reformuler la question de départ.

3ème ÉTAPE : LA PROBLÉMATIQUE

C''est l'approche théorique que l'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ. ,

C'est faire le point des différentes approches de problème et élucider leurs caractéristiques de base essentielles.

C'est mettre au jour les perspectives théoriques qui sous-tendent les approches rencontrées.

On adopte ensuite un cadre théorique qui convient bien au problème et que l'on est en mesure de maîtriser suffisamment.

La problématique pose les limites et les orientations de la recherche et justifie votre mémoire.

4ème ÉTAPE : LA CONSTRUCTION DU MODÈLE D'ANALYSE

Le modèle d'analyse est composé de concepts et d'hypothèses qui sont étroitement articulés entre eux pour former ensemble un cadre d'analyse cohérent.

La conceptualisation constitue une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel.

Une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Elle est une proposition provisoire, une présomption ou une explication qui demande à être vérifiée. L'hypothèse sera confrontée, dans une étape ultérieure de la recherche, à des données d'observation.

5ème ÉTAPE : L'OBSERVATION

Elle comprend l'ensemble des opérations par lesquelles le modèle d'analyse est confronté à des données observables.

Concevoir cette étape d'observation revient à répondre aux 3 questions suivantes :

- observer quoi ?
- sur qui ?
- comment ?

Le choix entre les différentes méthodes de recueil des données dépend des hypothèses de travail et de la définition des données pertinentes qui en découlent.

Les outils possibles sont :

- L'observation directe.
- L'entretien.
- Le questionnaire.

6ème ÉTAPE : L'ANALYSE DES INFORMATIONS

C'est l'étape qui traite l'information obtenue par l'observation pour la présenter de manière à pouvoir comparer les résultats observés aux résultats attendus par l'hypothèse de travail.

Elle comprend 3 étapes :

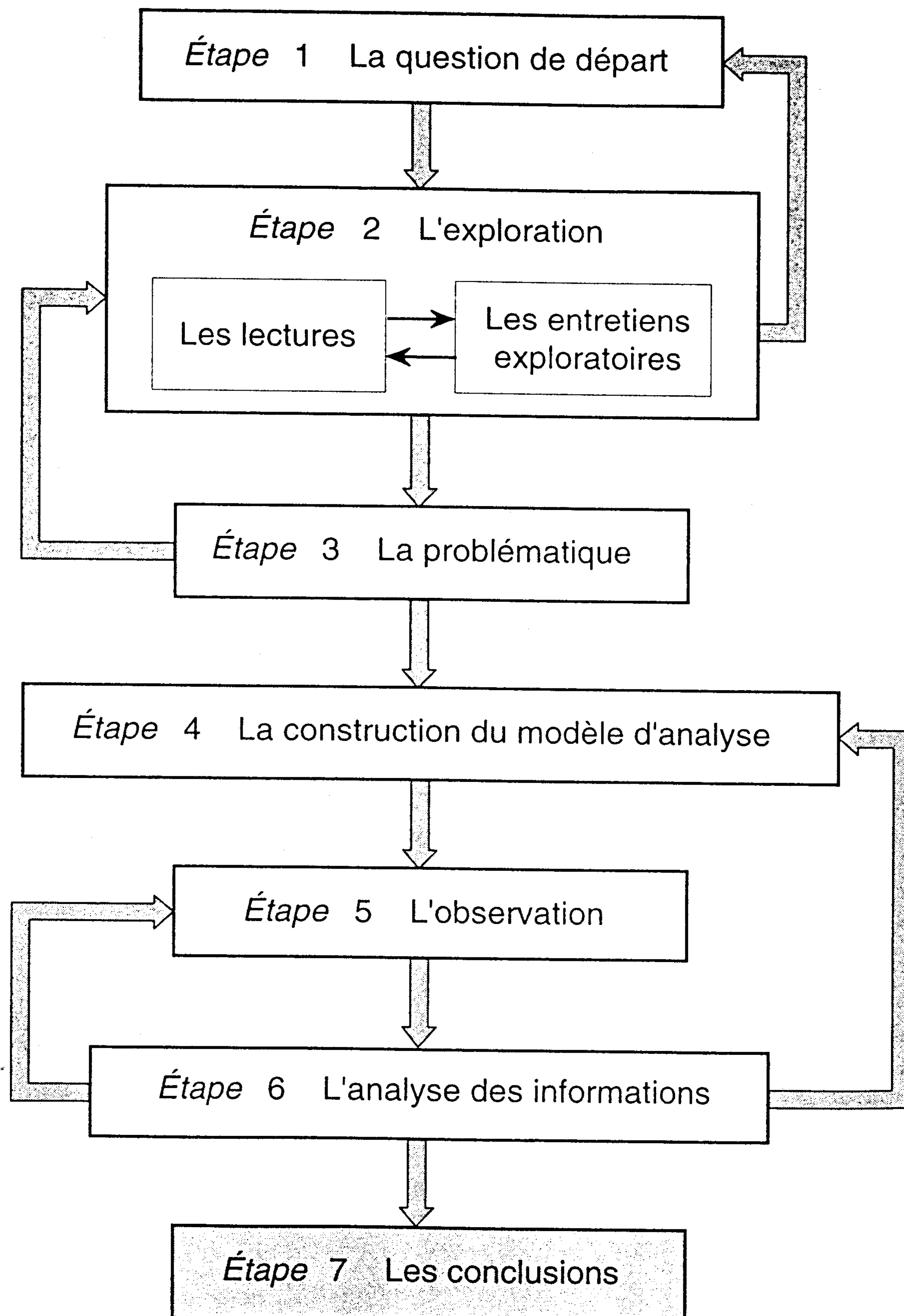
- description des données,
- mesure des relations entre les variables,
- comparaison des relations observées aux relations théoriquement attendues par l'hypothèse et à mesurer l'écart entre les deux.
- confirmation ou infirmation de l'hypothèse.

7ème ÉTAPE : CONCLUSION

Elle comprend 3 parties :

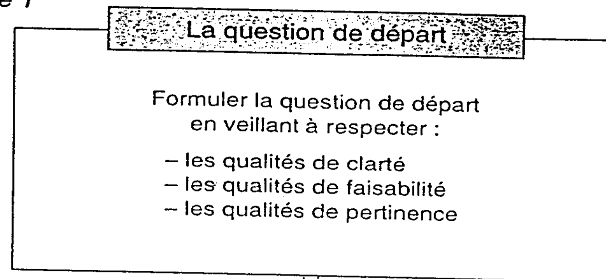
- un rappel des grandes lignes de la démarche,
- une présentation détaillée des apports de connaissance dont le travail est à l'origine,
- des perspectives professionnelles.

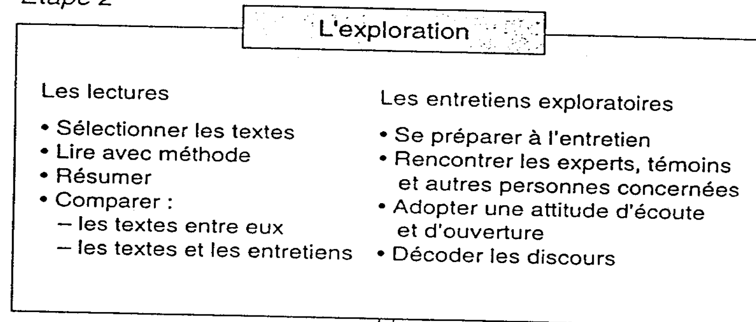
LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

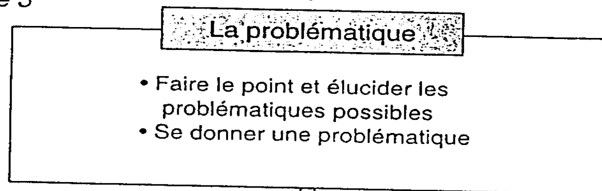


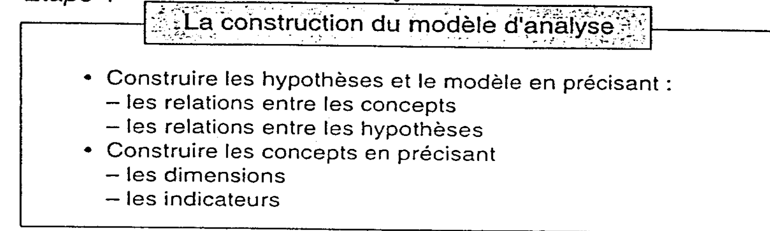
Manuel de recherche en sciences sociales, Raymond Quivy, Luc Van Campenhoudt, Dunod, Paris, 1995, p16

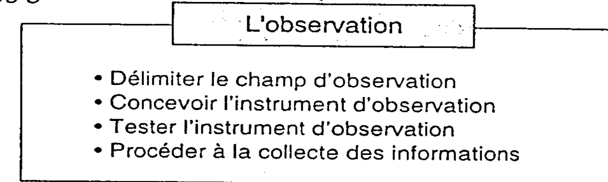
SCHEMA DE SYNTHESE

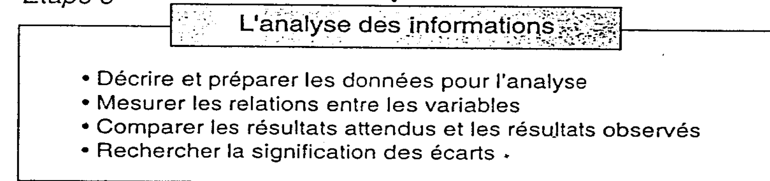


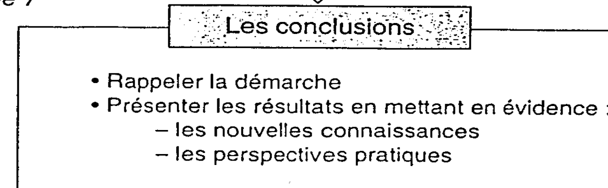












ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Elle est garante de l'application du cadre législatif, de la conception pédagogique et de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de ce travail.

LE GUIDE

L'étudiant s'engage à rencontrer obligatoirement au moins une fois, le formateur de l'IFSI, qui le guidera dans la progression méthodologique de son mémoire.

LE REFERENT

Il est fortement conseillé à l'étudiant de collaborer avec un référent de mémoire, personne qualifiée dans le domaine traité, disposant de ressources, références professionnelles, en lien avec le sujet.

L'ETUDIANT

Les opinions émises dans ce travail de fin d'étude doivent être considérées, comme propre à leur auteur.

NORMES DE PRESENTATION

RAPPEL : REMISE DES MEMOIRES LE 31 MAI 2001

PENALITES : - 2 points par jour de retard

I OBJECTIF : Appliquer et respecter les normes de présentation

II FORME : Il s'agit d'un travail écrit, dactylographié, de 15 à 20 pages minimum, sans les annexes, réalisé en 3 exemplaires reliés.

II. 1 FORMAT : Utilisation du format 21 X 29,7 cm

II. 2 MATERIEL : -couverture cartonnée ou plastifiée contenant les indications :

* NOM
* PRENOM
* TITRE
* PROMOTION
* I.F.S.I de PREMONTRE

- feuilles blanches

II.3 CONSIGNES DE FRAPPE :

II. 3. 1 : marges : haut ....3 cm

bas ....…3 cm

à gauche ....4 cm

à droite ....2 cm

II. 3. 2 : pagination : au milieu, en bas de chaque page, à 1,5 cm du bord de la feuille

II. 3. 3 : caractères : encre noire

taille des caractères : 12

interligne : 1,5

II. 4 PAGINATION : la première page n'est pas numérotée, mais elle compte néanmoins dans la numérotation

II. 5 REDACTION : la présentation sera espacée et aérée

l'étudiant a toute liberté pour illustrer le travail écrit et le personnaliser

III PRESENTATION DU TRAVAIL ECRIT

III. 1 PAGE DE GARDE ou première page :* TITRE
* NOM PRENOM
* PROMOTION ANNEE
* IFSI

III. 2 SOMMAIRE ou deuxième page : * introduction
* première partie: titre en majuscules chapitre l, 2, 3...
sous-chapitre 1 1, 1 2, …
* deuxième partie : idem
* troisième partie : …
* conclusion

La pagination de référence doit apparaître * en fin de chaque ligne
* en face du titre ou sous-titre énoncé

III.3 CITATIONS

- toute citation est mise " entre guillemets ", placée en retrait du texte - toute citation ne doit pas comporter plus de 4 lignes
- s'insérant dans le texte, elle sera précédée et suivie de points de suspension
- toute citation comporte un numéro de référence : (1), (2), (3), ...
- chaque référence * est indiquée en bas de page et séparée du texte par un trait
* comprend (1) : le nom de l'auteur
le titre et l'année de parution
le numéro de page d'où est issue la citation
- quand un œuvrage est cité deux ou trois fois sur une même page, il est inutile de répéter toute la référence (2)

III.4 ANNEXES

- les documents cités en annexe sont identifiés par un numéro suivant leur ordre d'apparition dans le travail écrit (cf. Annexe 1, cf. Annexe 2, ...)

- la partie du travail écrit concernant les annexes est identifiée et placée après la conclusion générale

- chaque annexe * est séparée des autres
  * apparaît selon le numéro donné dans le texte
  * est identifiée par un titre

---

(1) : exemple : Dr FITTLER " La prévention bucco-dentaire , méthodes et réalisation " Revue Santé de l'Homme page 7 année 1994

(2) : ibid. : page...

- les annexes sont composées de : * textes officiels
  * grille de questionnaire, entretien, tableaux, ...
  * schéma
  * etc...

III.5 BIBLIOGRAPHIE (cf. Annexe)

- elle apparaît après les annexes
  - elle regroupe toutes les sources documentaires utilisées, classées par catégorie : * revue,
    * livres,
    * textes officiels ,
    * conférence ,
    * etc…
- elle présente les différents ouvrages :
  * en respectant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs
  * en donnant les références par ouvrage, par article

III.6 PERSONNES RESSOURCES

Elles sont citées après la bibliographie, avec leur nom, prénom, qualification, lieu d'exercice professionnel et avec leur accord.

IV. RESUME DU TRAVAIL ECRIT

- Il apparaît au dos du document final, sur la dernière page cartonnée
  - Synthétique, il comporte 15 à 20 lignes dactylographiées.

V. LA FICHE SYNTHESE

- Elle est destinée à l'archivage bibliographique du travail.
- Elle comporte 4 encadrés : * Le titre
  * L'auteur
  * Les mots clefs
  * Le résumé du travail
- Cette fiche est à rendre en pièce jointe au travail.(une seule page)

ECHEANCIER
2000 / 2001

Travail de fin d'études d'infirmier, écrit et personnel
conformément au Titre I article 4.3.1 de l'Arrêté du 30 mars 1992 modifié

Démarches	**Propositions de productions**	**Calendrier**
1/ Aspect méthodologique Etude critique des propositions de sujet Commissions pédagogiques d'approbation	Prise de notes - lecture critique de texte Questionnement méthodologique Ecrit pour présenter la question de départ, l'état des lieux lié au constat d'une situation professionnelle Présentation des thèmes	Octobre / Novembre 2000
2/ Choix du sujet Etat de la question de départ pour situer précisément le sujet en rapport avec la profession, les enjeux et intérêts	Rencontre, discussion à partir d'un écrit (étudiant-formateur IFSI) 1ère rencontre obligatoire = contrat de travail	Novembre / Décembre 2000
3/ Phase exploratoire Construction d'une problématisation Discussion sur l'orientation générale du mémoire	Lectures, Fiches, notes Entretiens exploratoires Projet de plan de travail	Décembre2000/ Janvier 2001
4/ Formulation de la problématique	Problématique Ebauche de rédaction	Décembre 2000/ Janvier / Février 2001
5/ Construction du modèle d'analyse Cadre conceptuel Pose d'une hypothèse de travail	Recherches bibliographiques Construction du cadre théorique Formulation de l'hypothèse	Février / Mars 2001
6/ Observation sur le terrain / Enquête Justificatif et descriptif précis des méthodes d'investigation choisies	Approche de terrain Enquête Ebauche de rédaction	Mars / Avril 2001
7/ Présentation des résultats Analyse qualitative et quantitative Synthèse Discussion des résultats (comparaison théorie / terrain) Essai de compréhension (analyse explicative)	Contenu de l'enquête Grille d'analyse Ebauche de présentation de rédaction	Avril / Mai 2001
8/ Conclusion Présentation de pistes de réflexion à partir des résultats obtenus	Ecrit de la dernière partie	Mai 2001
9/ Rédaction Rédaction d'un résumé Fiche synthèse	Frappe définitive Corrections Résumé	Mai 2001
10/ Plan d'argumentation et de soutenance du travail de mémoire dans ses aspects méthodologiques et professionnels	Soutenance du mémoire	Juin / Juillet 2001

LA SOUTENANCE

En référence à l'arrêté du 30 mars 1992 modifié, la soutenance du mémoire s'effectue devant un jury de deux personnes. Il se compose d'un formateur de l'IFSI dont relève l'étudiant et d'une personne qualifiée dans le domaine traité.

LE SECOND MEMBRE DU JURY

C'est un professionnel possédant une expérience en lien avec le thème ou présentant un intérêt particulier pour le thème.

Extérieur au processus de réalisation du mémoire, il lui est demandé lors de l'épreuve de soutenance de soulever les questionnements inhérents à la logique du travail et à la recevabilité des perspectives envisagées et d'enrichir le débat par ses compétences en la matière.

DURÉE DE LA SOUTENANCE : 1 H 30

Répartie en deux temps :

Le premier : L' étudiant présente son travail écrit en termes

- d'intérêts pour le thème
- de cheminement intellectuel dans sa démarche de recherche
- d'analyse critique du travail effectué
- de réajustements et d'ouverture de son travail

Le second : - l'étudiant ouvre et soutient le débat.

GRILLE
D’EVALUATION MEMOIRE
TRAVAIL ECRIT

NOM

PRENOM

PENALITES DE RETARD :

FOND : /7 points

- le thème retenu présente un intérêt professionnel
- l'application de la méthodologie de recherche permet l'analyse d'une situation professionnelle
- le travail écrit est structuré : cohérence entre problématique, recherche et perspectives
- l'étudiant mobilise les connaissances théoriques adaptées à la situation décrite
- L’étudiant exprime ses valeurs professionnelles
- l'étudiant expose les applications pratiques de la recherche

FORME : / 3 points

- le travail écrit est personnalisé
- les consignes sont respectées
- l'étudiant utilise un vocabulaire professionnel
- la syntaxe et l'orthographe sont respectées
- les sources documentaires et bibliographiques sont pertinentes

TOTAL : /10 points

JURY : NOM SIGNATURE

NOM SIGNATURE

DATE :

GRILLE
D'EVALUATION MEMOIRE
SOUTENANCE ORALE

NOM

PRENOM

FOND : / 5 points

- l'étudiant expose son travail écrit de façon synthétique
- l'étudiant exprime l'évolution de sa réflexion professionnelle
- l'étudiant approfondit son travail écrit à partir de cette réflexion
- l'étudiant réalise une analyse critique pertinente de son travail

FORME : / 5 points

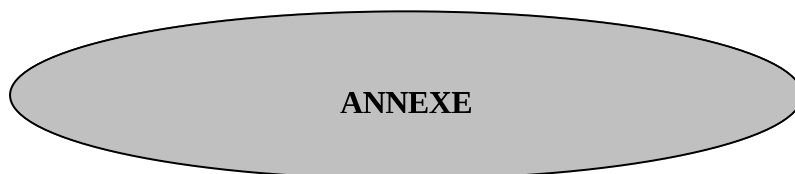
- l'étudiant soutient le débat :
  * instaure un dialogue
  * sollicite et répond aux questions
  * argumente ses idées
- l'étudiant s'exprime dans un vocabulaire professionnel

TOTAL : / 10 points

JURY : NOM SIGNATURE

NOM SIGNATURE

DATE :


ANNEXE

••• FICHE DOCUMENTATION N° 3

La bibliographie

Cette fiche est la troisième d'une série initiée avec le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH). La première a abordé "L'écriture d'un article professionnel" (Soins Encadrement-Formation n° 30 - Juin 1999), et la seconde le "Voyage au centre du livre" (Soins Encadrement-Formation n° 31 - Septembre 1999).



Fiche réalisée en partenariat avec le RNDH

☛ DÉFINITION DU SUJET

À la fois opération et produit, le terme "bibliographie" a plusieurs sens : c'est pourquoi on parle tout à la fois de référence ou de notice bibliographique, de recherche bibliographique ou encore de répertoire bibliographique ou, tout simplement, de bibliographie.

On peut, par exemple, retenir la définition proposée par J. Archimbaud qui décrit la polyvalence du terme "bibliographie". Selon lui, la bibliographie « *désigne aussi bien une donnée de base qu'un travail élaboré, un instrument de travail qu'une technique de rédaction ; la bibliographie semble être avant tout une méthode logique d'investigation documentaire dont le but est d'élaborer une information précise (sous forme de références bibliographiques) qui, à la fois, soutient et justifie un travail intellectuel et lui permet de progresser en lui indiquant des voies nouvelles* ».

La constitution d'une bibliographie exige de la part de son rédacteur de la méthode et de l'organisation, aussi bien matérielle qu'intellectuelle.

☛ MÉTHODES

Les principales étapes d'une bibliographie

On peut distinguer cinq étapes dans la constitution d'une bibliographie : le repérage, l'identification, l'obtention du document, l'exploitation et, enfin, la transmission de l'information.

Le repérage des documents susceptibles de répondre à votre besoin en information. Dans un premier temps, il est primordial de délimiter précisément votre thème de recherche. Ensuite, recherchez les auteurs et les spécialistes reconnus dans le domaine que vous voulez couvrir. Cette phase nécessite d'explorer de nombreux outils de recherche documentaire informatisés ou manuels, permettant de repérer des documents répondant à votre besoin informationnel. Ces outils fournissent, le plus souvent, des listes de références signalétiques.

Le premier outil à votre disposition est la bibliothèque ou le centre de documentation de votre institution qui mettra à votre disposition des catalogues manuels ou informatisés. Ces catalogues peuvent être classés par nom d'auteur - on parle alors de "catalogue auteurs" -, ou par mots-clés, ce sont les "catalogues matières ou systématiques".

Une recherche documentaire peut être commencée à partir de la documentation de base suivante :

- **les dictionnaires et les encyclopédies** sont des sources à ne pas négliger car ils servent à poser les bases d'une recherche ;
- **les collections** font état des connaissances sur la plupart des sujets (par exemple, la collection "Que sais-je ?", les Abrégés Masson, ...) ;
- **les traités** permettent d'avoir une approche synthétique sur un sujet ;
- **les ouvrages** apportent souvent une documentation riche cautionnée par l'autorité d'un auteur dans un domaine précis ; certains livres sont des classiques qu'il ne faut pas négliger ;
- **les articles de revues** générales, de revues scientifiques, ou de serials permettent une mise au point sur un sujet ;
- **les bases de données informatisées,** spécifiques au domaine correspondant à votre thème de recherche (en ligne, sur support cédérom...).

L'identification des documents repérés et jugés pertinents en première approche, en notant très précisément les références bibliographiques qui permettront de le retrouver (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article, le nom de l'éditeur...).



••• FICHE DOCUMENTATION N° 3

... La bibliographie

L'obtention du document identifié. La recherche bibliographique n'est pas une finalité en soi. Elle est un moyen de parvenir au "texte primaire" ou texte original, relatif à un sujet précis. Il n'est pas question de collectionner des références juste pour le plaisir ! Obtenir les documents repérés peut parfois s'avérer relever du parcours du combattant. En effet, certains documents sont introuvables car non publiés (statistiques, rapports internes, textes de certaines conférences...). Dans ce cas, les professionnels de l'information et de la documentation peuvent être de bon conseil ; n'hésitez pas à les consulter !

L'exploitation du document obtenu. Elle consiste à rédiger des fiches de lecture. Exercez un regard critique sur les documents collectés. Privilégiez ce qui apporte une information et évitez la redondance. Repérez les phrases ou les mots-clés que vous voulez citer. Dégagez les grandes tendances du texte, repérez sa structure et ses articulations essentielles. Cette étape, qui a pour objet de synthétiser les informations collectées, est essentielle dans la mesure où elle conduira à la définition du plan de la bibliographie.

La transmission correcte et précise de l'information bibliographique obtenue. La bibliographie est rédigée, à partir des fiches de lecture, suivant le plan que vous avez choisi. Toutes les références bibliographiques doivent être repérées dans le texte et mentionnées avec tous les renseignements nécessaires en respectant des règles précises.

La présentation d'une bibliographie

La liste des références bibliographiques peut être présentée sous différentes formes : par ordre alphabétique, méthodique (selon un plan de classement), chronologique (selon la date de parution).

L'accès peut être facilité par des index, par auteur, sujet, institution...

Toutes les références bibliographiques doivent être présentées de la même façon. Elles doivent au moins comporter les éléments suivants : le nom de l'auteur, le titre de l'article ou de l'ouvrage, le titre de la revue, la date de parution, le tome et la pagination.

À titre d'exemple, les références bibliographiques employées pour la rédaction de cette fiche sont indiquées selon des règles issues de la norme NF Z 44-005 de décembre 1987 : nom de l'auteur - initiale du prénom - titre de l'article ou de l'ouvrage - éditeur - année - tome ou volume - numéro des pages.

L'usage actuel est plutôt de mettre des virgules à la place des tirets.
Exemple : Morel A., La bibliographie, fiche documentation n° 3, Masson, Soins Cadres, déc. 1999 ; 32 : 51-52.

RÉFÉRENCES

- **Archimbaud - J.** - Bibliographie et recherche documentaire en médecine et pharmacie - Rueil-Malmaison, Sandoz éd. - 1970-1972 - 2 vol.

- **Archimbaud - J.** - Introduction à la bibliographie dans les sciences biomédicales - Rueil-Malmaison - Sandoz éd. - 1973

- **Guinchat C., Menou M.** - Sciences et techniques de l'information et de la documentation : introduction générale - UNESCO - 1990

Aline Morel, membre RNDH, responsable du Centre de documentation pluridisciplinaire, CH, 95100 Argenteuil
aline.morel@ch-argenteuil.fr

BIBLIOGRAPHIE

LIVRE

Manuel de recherche en sciences sociales, Raymond Quivy, Luc Van Campenhoudt, Dunod, Paris, 1995, 297 pages.

REVUE

Revue Soins Cadres N°32, 4ème trimestre 1999, pages 51-52

TEXTES LEGISLATIFS

Arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

Titre I, article 4.3.1 : Evaluation théorique